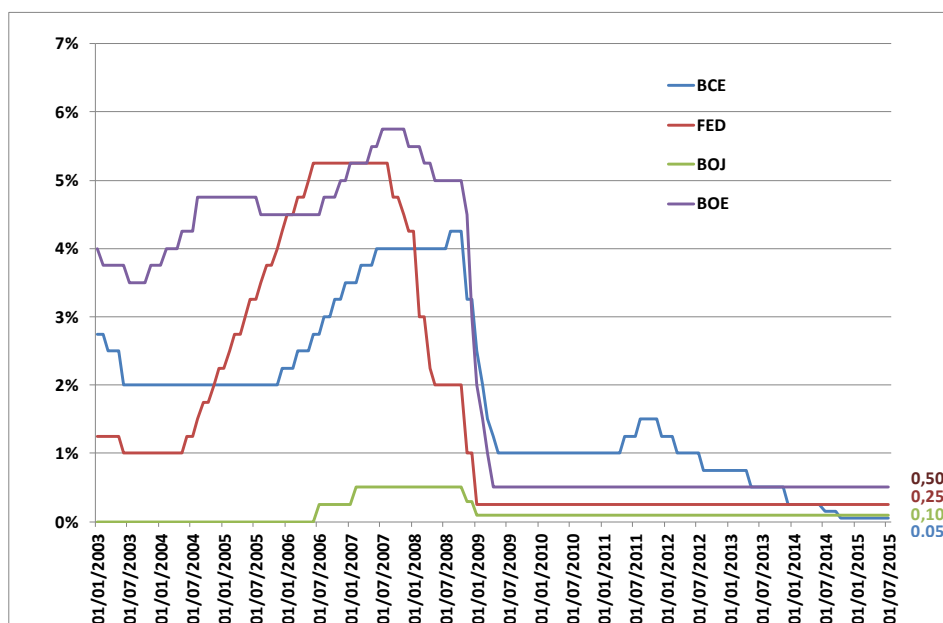


## 1 - Actualité nationale et internationale

### BCE : Taux inchangés et mesures non conventionnelles

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, los de sa réunion du 3 septembre 2015, a décidé de laisser inchangés ses taux d'intérêts directeurs. Par ailleurs, le Conseil est revenu sur les mesures de politique monétaire non conventionnelles : « [...] à la suite de l'examen annoncé de la limite de la part d'émission fixée dans le programme d'achat de titres du secteur public après les six premiers mois de ces achats, le conseil des gouverneurs a décidé de porter cette part de 25 % à 33 %, moyennant une vérification au cas par cas que cela ne placerait pas l'Eurosystème en situation de détenir une minorité de blocage, auquel cas la limite de la part d'émission demeurerait à 25 %. [...] Les informations disponibles signalent une poursuite, quoi qu'à un rythme légèrement plus faible, de la reprise économique et une remontée plus lente des taux d'inflation par rapport aux anticipations antérieures. Plus récemment, de nouveaux risques à la baisse se sont fait jour pour les perspectives de croissance et d'inflation. Toutefois, en raison de fortes fluctuations sur les marchés financiers et des matières premières, le Conseil des gouverneurs a jugé prématuré de conclure que ces évolutions pourraient avoir une incidence durable sur les perspectives de prix et sur la mise en place d'une trajectoire durable de l'inflation vers notre objectif de moyen terme ou qu'elles devraient être considérées comme essentiellement temporaires. Par conséquent, le Conseil des gouverneurs suivra attentivement toutes les informations pertinentes qui deviendront disponibles. Le Conseil souligne sa volonté et sa capacité d'agir, si nécessaire, en utilisant tous les instruments disponibles dans le cadre de son mandat et rappelle, en particulier, que le programme d'achat d'actifs est suffisamment souple, sa dimension, sa composition et sa durée pouvant être modifiées. Dans le même temps, nous mettrons pleinement en œuvre nos achats mensuels d'actifs à hauteur de 60 milliards d'euros. [...]. Ils devraient être effectués jusque fin septembre 2016 ou au-delà si nécessaire et, en tout cas, jusqu'à ce que nous observions un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à notre objectif de taux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme. »

Taux directeur des principales banques centrales



## Chômage

### France : baisse du nombre de chômeurs de catégorie A

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A s'établit à 3 551 600 en France métropolitaine fin juillet 2015. Ce nombre baisse par rapport à la fin juin 2015 (-0,5 %, soit -1 900). Sur un an, il croît de 3,9 %.

### Europe : taux de chômage en baisse

Dans la zone euro (ZE19), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 10,9 % en juillet 2015, en baisse par rapport au taux de 11,1 % de juin 2015 et au taux de 11,6 % de juillet 2014. Il s'agit du taux le plus faible enregistré dans la zone euro depuis février 2012. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 9,5 % en juillet 2015, en baisse par rapport au taux de 9,6 % de juin 2015 et au taux de 10,2 % de juillet 2014. Il s'agit du taux le plus faible enregistré dans l'UE28 depuis juin 2011. Eurostat estime qu'en juillet 2015, 23,067 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 17,532 millions dans la zone euro. Par rapport à juin 2015, le nombre de chômeurs a diminué de 232 000 dans l'UE28 et de 213 000 dans la zone euro. Comparé à juillet 2014, le chômage a baissé de 1,648 million de personnes dans l'UE28 et de 1,116 million dans la zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en juillet 2015 ont été enregistrés en Allemagne (4,7 %) ainsi qu'en République tchèque et Malte (5,1 % chacun), et les plus élevés en Grèce (25,0 % en mai 2015) et en Espagne (22,2 %).

## Inflation

### Inflation en baisse dans la zone euro en août

Le taux d'inflation annuel de la zone euro est estimé à 0,2 % en août 2015, en baisse par rapport au mois de juillet, selon une estimation rapide publiée d'Eurostat. S'agissant des principales composantes de l'inflation de la zone euro, l'alimentation, l'alcool et le tabac (1,2 %, comparé à 0,9 % en juillet), ainsi que les services (1,2 %, stable comparé à juillet), devraient connaître le taux annuel le plus élevé en août, suivis des biens industriels non énergétiques (0,6 %, comparé à 0,4 % en juillet) et de l'énergie (- 7,1 %, comparé à - 5,6 % en juillet).

## Banque de France

### Rue de la Banque n°9 : comment expliquer la hausse du taux d'épargne des ménages français depuis le début de la crise ?

Le ralentissement du pouvoir d'achat et la hausse du taux de chômage ne suffisent pas à expliquer la faiblesse de la consommation des ménages depuis le début de la crise. Au-delà des autres causes traditionnelles possibles, les ménages pourraient avoir modifié leurs perspectives de revenu permanent. Cette lettre présente le résultat de travaux de recherche menés à la Banque de France.

[https://www.banque-france.fr/uploads/tx\\_bdfgrandesdates/RDB\\_09\\_Epargne-consommation.pdf](https://www.banque-france.fr/uploads/tx_bdfgrandesdates/RDB_09_Epargne-consommation.pdf)

## Chine

### Nouvelle méthodologie de calcul des statistiques.

Critiquée pour son mode de calcul du PIB, la Chine va revoir la conformité de ses données statistiques. Le mode de calcul du taux de croissance sera mis en conformité avec les indices internationaux. La publication du PIB du troisième trimestre (attendue le 19 octobre) devrait prendre en compte cette nouvelle méthodologie. Un nouvel indice donnera cinq fois par jour le taux de change de référence du yuan renminbi.

## Actualité législative

Décret n° 2015-1059 du 25 août 2015 pris pour l'application des articles 199 undecies B, 199 undecies C, 217 undecies, 244 quater W et 244 quater X du code général des impôts relatifs aux aides fiscales à l'investissement outre-mer.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031100674&categorieLien=id>

Arrêté du 25 août 2015 pris pour l'application des articles 199 undecies B, 199 undecies C, 217 undecies, 244 quater W et 244 quater X du code général des impôts relatifs aux aides fiscales à l'investissement outre-mer

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/8/25/FCPE1516049A/jo>